

## Conseil d'administration

du 18/12/2002

### III-Convention-Contrat-Marché

#### Barrage d'Arzal : maintenance du groupe électrogène : contrat

Il est proposé au Conseil d'Administration de passer contrat avec la société ELYO-OUEST de SAINT -GREGOIRE (35) pour l'entretien du groupe électrogène du barrage d'Arzal, aux conditions suivantes :

<b>DUREE DU CONTRAT</b>	3 ans
<b>DATE D'EFFET</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2003
<b>NATURE DE LA PRESTATION</b>	BARRAGE D'ARZAL : Entretien et intervention sur le groupe électrogène 400 KVA
<b>MONTANT</b>	Redevance forfaitaire annuelle révisable 1 082.71 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- approuve cette proposition
- autorise le Président à signer le contrat à intervenir

Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

J. BRIEND